



Assemblée générale de TRIAL International Genève - 14 juin 2023

La 22ème Assemblée générale ordinaire de TRIAL International s'est tenue le 14 juin 2023 dans les locaux de l'association, au 95 rue de Lyon, 1203 Genève, entre 18h30 et 20h10.

20 membres sont présent·e·s ou valablement représenté·e·s. Plusieurs représentant·e·s du staff assistent également à l'Assemblée générale, mais sans droit de vote.

* * *

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Leslie Haskell (LH), Présidente de l'association, accueille les membres et ouvre l'AG à 18h30.

Elle fait état des personnes excusées.

2. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée générale 2022

>> *L'Assemblée générale adopte l'ordre du jour à l'unanimité.*

>> *L'Assemblée générale approuve également le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2022 à l'unanimité.*

Il n'est annoncé aucun « Divers » à traiter en fin d'AG.

3. Présentation du rapport d'activité 2022 et du plan d'action 2023

Philip Grant (PG), Directeur exécutif de TRIAL International, présente le rapport d'activités 2022, ainsi que les actions envisagées pour 2022.

20 ans de TRIAL International : L'année écoulée a vu toute une série d'événements publics et privés, notamment la projection d'un documentaire en salle de cinéma, des conférences dans des Universités ou des Études d'avocat·e·s, de multiples passages dans les médias (télé, radio, journaux), et surtout une semaine spéciale de débats, rencontres, courts et conférences dans le cadre de l'exposition « Là-bas comme ici », constituées de 27 tableaux offerts à TRIAL International par l'artiste genevois Jérôme Hentsch.

Bosnie-Herzégovine : Une avancée significative a été réalisée avec l'approbation d'une loi dans le district de Brcko, reconnaissant légalement les enfants nés de viols comme victimes civiles de guerre, contribuant ainsi à lutter contre la stigmatisation. Le travail judiciaire de TRIAL International, combiné à des enquêtes et du lobbying, a par exemple conduit à l'arrestation d'un suspect de viol et de meurtres au Monténégro, dont le procès a débuté l'an dernier.

République démocratique du Congo : Important développement en lien avec l'ouverture d'un nouveau bureau à Kananga, dans une nouvelle province, le Kasai central. Ce bureau accompagne les procédures en cours dans cette région, où plusieurs procès se sont déjà tenus et où un travail d'accompagnement de la Commission vérité, justice et réconciliation est en cours. Dans le Sud Kivu, les affaires se poursuivent également, notamment l'an dernier le procès du responsable d'un groupe armé condamné en appel à la prison à vie, pour diverses atrocités, mais aussi pour crimes environnementaux, une première. Plusieurs autres condamnations, notamment pour meurtres et violences sexuelles. Outre les multiples condamnations (et octroi de réparations pour les victimes) obtenues, l'organisation poursuit également son travail de formation auprès des magistrats, procureurs et avocats locaux.

Présentation par Morgane Cosson, conseillère juridique, d'un récent procès au Congo : le chef de guerre Ndarumanga a été reconnu coupable en avril 2023 de crimes contre l'humanité. Première mondiale à souligner : pour la première fois au niveau national, il y a une condamnation pour le crime de grossesse forcée, avec réparation spéciales accordées aux enfants qui en sont issus.

Burundi : Décision prise en 2022 de petit à petit se retirer après plus de 10 ans. Plusieurs procédures en matière de droits humains sont encore en cours, devant tant le Comité contre la torture de l'ONU que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. TRIAL International obtenu deux décisions de la CADHP condamnant le Burundi pour des cas d'exécutions extrajudiciaires.

Népal : TRIAL International s'est retiré du Népal l'an dernier. Le travail en 2022 a principalement consisté à autonomiser la structure locale que nous laissons sur place, le *Human Rights and Justice Center*.

Procédures et enquêtes internationales : Il y a eu de très nombreux développements sur le front de la compétence universelle. Par exemple :

- en Allemagne s'est ouvert le procès d'un membre d'un escadron de la mort de Yahya Jammeh, l'ancien dictateur gambien ;
- en France, le procès d'un suspect de haut niveau impliqué dans des crimes dans la région des Grands Lacs devrait s'ouvrir prochainement ;
- aux États-Unis, se trouve en détention un autre membre de l'escadron de la mort, poursuivi pour torture, probablement la première affaire de compétence universelle dans ce pays ;
- TRIAL vient d'introduire un nouveau dossier gambien en Suède ;
- En Suisse, où il y a le plus de dossier, le MPC a confirmé l'ouverture de deux procédures dans le cadre de suspicions d'actes de pillage, procédures dirigées contre des acteurs économiques. Dans d'autres procédures, des renvois en jugement sont attendus, notamment un procès (encore confidentiel, mais historique) qui se tiendra devant une autorité cantonale en septembre 2023, ou encore le possible renvoi en jugement devant le Tribunal pénal fédéral (TFP) du général algérien Khaled Nezzar. On attend que le Ministère public de la Confédération (MPC) se prononce sur ce qu'il entend faire de la procédure ouverte contre Rifaat Al-Assad, désormais de retour en Syrie.

Au-delà des affaires judiciaires, le 8^{ème} rapport annuel sur la compétence universelle a été publié, et une carte interactive permettant de retrouver toutes les affaires de compétence universelle devrait être mise en ligne vers la fin de l'année.

Présentation par Benoît Meystre, conseiller juridique, de l'affaire Ousman Sonko : mis en accusation par le MPC, le procès devant le TPF de cet ancien ministre de l'intérieur gambien devrait se tenir prochainement. Le dossier est porté par TRIAL International depuis 2008. Benoît présente historique du règne de Sonko et des exactions commises durant la période considérée. Le MPC a constaté que les exactions avaient une telle ampleur qu'ils étaient systémiques et donc constitutifs de crimes contre l'humanité.

Ukraine : Présentation par PG des orientations futures, notamment au niveau de la préparation de dossiers concrets à déposer devant diverses autorités de poursuite hors d'Ukraine, en lien en particulier avec des organisations ukrainiennes actives dans la documentation des crimes.

Sociétés militaires et de sécurité privée : C'est également un axe nouveau qui émerge depuis 2022.

Présentation par Chiara Gabriele, conseillère juridique, de cette nouvelle thématique. Le constat est que l'impunité reste la règle, dans un domaine où ces sociétés sont en pleine expansion alors que la réglementation applicable dans les pays d'intervention n'est ni stricte, ni claire. TRIAL International souhaite donc développer un projet qui se concentre sur cette thématique et qui permettrait aux victimes d'exactions d'obtenir justice face à des actes commis par ces sociétés, en mettant en cause la responsabilité de leurs membres, des sociétés mêmes, ou des États impliqués.

Plaidoyer : PG explique une partie du plaidoyer réalisé par l'organisation, pour notamment criminaliser en Suisse autant la torture que le crime d'agression. Ou encore auprès de Meta (Facebook, Instagram) pour que les preuves de crimes internationaux qui seraient partagées sur ces réseaux soient sauvegardées et partagées avec les autorités de poursuite.

Pamela Capizzi, conseillère juridique, revient sur sa récente participation à la conférence diplomatique de Ljubljana ayant abouti à l'adoption d'un important traité de coopération internationale autour des crimes internationaux.

Il est terminé la présentation des activités 2022 et des axes de travail 2023 par la présentation du nouveau film institutionnel de TRIAL International.

>> A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve le rapport d'activités 2022 et vote la décharge du Comité.

4. Modifications statutaires relatives à la composition du Comité et à la durée du mandat de ses membres

Les modifications statutaires proposées portent notamment sur la composition du Comité, qu'il est suggéré de passer de « 7 à 9 membres » à « 5 à 9 membres ». Souhait également de garder plus de stabilité du comité et de passer d'un mandat de deux ans à trois ans, tout en limitant par ailleurs la participation au Comité à un maximum de 12 ans.

>> L'Assemblée générale approuve la modification proposée des statuts et décide que le passage à un mandat de 3 ans prend immédiatement effet pour les nouveaux·elles membres du Comité. L'Assemblée Générale approuve également la modification proposée de limiter la participation des membres à 12 ans

5. Élections des membres du Comité

L'AG prend congé et remercie vivement Miriam Levy Turner, qui quitte le Comité après 8 ans.

Comme le veulent les statuts, le ou la Président·e est élu·e à part. LH est candidate à sa réélection.

>> L'Assemblée générale réélit Leslie Haskell à l'unanimité comme Présidente pour un nouveau mandat de 2 ans.

Les membres du Comité soumis à réélection pour un mandat de 2 ans sont : Philippe Bovey, Yves Daccord, Sonja Maeder Morvant et Sacha Meuter.

>> L'Assemblée générale les réélit à l'unanimité pour un mandat de 2 ans.

Florence Hentsch se présente comme nouvelle membre du Comité.

>> L'Assemblée générale élit Florence Hentsch pour un mandat de 3 ans.

6. Comptes et bilan 2022, montant de la cotisation, nomination de l'organe de révision des comptes 2023

Présentation par Philippe Bovey (PB), trésorier, des comptes et du bilan 2022. Les documents ont été mis à disposition des membres avant l'AG.

PB indique que le volume en 2022 était d'environ CHF 3,7 millions, soit une progression de 4% par rapport à l'année précédente. Alors qu'un déficit était budgétisé, la bonne gestion financière a permis d'aboutir finalement à un petit résultat positif de CHF 21'000.-, que le Comité a décidé d'attribuer aux réserves.

Le budget 2023 (que le Comité adopte, et qui n'est donc formellement pas soumis à l'approbation de l'AG), prévoit une progression de la croissance, avec potentiellement un dépassement de la barre des CHF 4 millions pour la première fois. La majorité des financements est d'ores et déjà sécurisée.

Enfin, d'un point de vue institutionnel, les finances ont également fait l'objet de deux développements. Premièrement, la comptabilité sera entièrement internalisée en 2023, offrant ainsi à moyen terme meilleures visibilité et réactivité dans la conduite financière de l'organisation. Deuxièmement, lors de sa retraite annuelle, le comité a décidé de s'intéresser de plus près à quelques indicateurs financiers pour accompagner la croissance de Trial, monitorer ses coûts de structure ou renforcer ses réserves.

>> L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes et le bilan 2022, ainsi que l'attribution du résultat aux réserves.

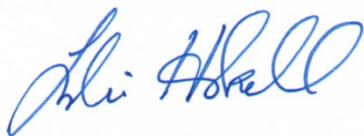
Il est proposé à l'AG de reconduire l'organe de révision et de ne rien changer au montant des cotisations.

>> A l'unanimité, l'Assemblée générale approuve la nomination de Global Audit Services SA comme organe de révision des comptes pour 2023 ainsi que la proposition de garder inchangé le montant des cotisations.

7. Divers et fin de l'AG

En l'absence de divers, LH lève l'AG à 20h10 et invite les personnes présentes à un apéritif.

PV relu et approuvé par la Présidente le 22 juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ali Adell". The signature is written in a cursive style with a large initial 'A'.